L'Anarcho-Syndicaliste n°21
janvier 1978
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

LA NOUVELLE F.E.N.

Il peut sembler surprenant qu'au Congrès de la F.E.N. qui se déroulera du 30 janvier au 3 février aucun militant anarcho-syndicaliste n'intervienne alors que les enseignants de l'U.A.S. sont syndiqués à la F.E.N. et que notre mensuel témoigne de leur engagement dans le combat syndical.

UN PARLEMENT DE MINI-PARTIS:

Quand, en 1948, réformistes et syndicalistes révolutionnaires de l'enseignement constituèrent la F.E.N. autonome sur les bases de la motion Bonissel-Valière, leur intention était de soustraire le syndicalisme enseignant à la colonisation exercée par le P.C.F. sur la C.G.T.

Ces pionniers de la F.E.N. autonome la dotaient alors d'une structure unitaire en *«tendances»* institutionnalisées. Quelques années plus tard le P.C.F. décidait d'occuper la place qui lui était ainsi réservée à la F.E.N. et rassemblait l'importante minorité connue aujourd'hui sous le sigle U. et A. *(unité et action)*.

Depuis 1968, après l'éclatement de la tendance *«Ecole Emancipée»* dans laquelle militaient les anarcho-syndicalistes, la F.E.N. se compose de cinq tendances: U.I.D. (majoritaire, d'inspiration P.S., U. et A. (animée par le P.C.), F.U.O. (animée par l'O.C.I.) et deux tendances gauchistes (E.E.-S.R. et E.A.).

Chaque tendance fonctionne en permanence avec ses bulletins, ses cotisations, ses réunions et ses responsables. Le système a fait la preuve de sa viabilité puisqu'il tient depuis 30 ans. Mais derrière les apparences impressionnantes ses carences et ses limites n'en sont pas moins réelles.

C'est ainsi qu'un syndiqué désireux d'intervenir au congrès n'aura aucune possibilité de le faire s'il n'a d'abord été délégué dans son département par l'une des cinq tendances officielles, les délégations s'établissant au prorata des voix respectivement recueillies par les 5 motions d'orientation. Sur les lieux du congrès ce délégué s'empressera de contacter sa tendance qui choisit les intervenants chargés de la représenter au congrès, selon un temps de parole toujours proportionnel au nombre de voix obtenues sur l'orientation.

Faute de pouvoir s'intégrer purement et simplement à l'une de ces tendances, les anarcho-syndicalistes de l'U.A.S. ont parfaitement le droit de se constituer en sixième tendance (ce qui pose toutefois de sérieux problèmes puisque seules les tendances déjà existantes peuvent présenter une motion d'orientation!). Nous disposerions alors de quelques minutes pour nous faire entendre devant le congrès, mais sans illusion sur les conséquences concrètes de notre discours.

En effet, ce système des tendances constituées implique une préparation rigoureuse et des votes par mandats sur toutes les questions prévues à l'ordre du jour. Dès novembre sont parus les textes concernant le rapport moral, l'orientation, les revendications, l'éducation, la jeunesse la laïcité, les libertés, la coopération et les territoires d'outre-mer, à raison de 5 textes par rubrique, un pour chaque tendance. Bien avant le congrès les syndiqués se seront prononcés dans les départements, par correspondance, au suffrage universel, inspiré de la démocratie bourgeoise.

Quand, le 30 janvier, A. Henry montera présenter son rapport moral à la tribune du congrès il connaîtra depuis plusieurs jours le résultat de la consultation.

De même tous les intervenants qui se succéderont 5 jours durant au Parc de la Beaujoire à Nantes n'auront pas à convaincre, mais seulement à justifier des votes déjà acquis.

Il est donc exclu qu'au cours d'un congrès l'intervention d'un anarcho-syndicaliste, aussi géniale soit-elle, puisse le moins du monde modifier l'orientation de la majorité. Le seul événement susceptible de marquer un congrès est l'enregistrement, a postériori, du remplacement de l'orientation majoritaire par

celle de la tendance U. et A., comme cela s'est produit au S.N.E.S.; tant il est vrai que tous les jeux sont faits lorsque le rideau se lève sur le congrès de la F.E.N.

Conçue dans la bonne intention d'éviter un monolitisme de type stalinien, la structure de la F.E.N., qui se veut le prototype *«d'une grande centrale unique et démocratique»*, aboutit à une juxtaposition de tendances monolitiques qui lui confère la rigidité et l'animosité des institutions parlementaires.

Rien n'autorise d'ailleurs à dire qu'il soit possible de faire mieux sur le plan structurel, et qu'un meilleur système permettrait à la F.E.N. d'escamoter ce tribut à l'unité syndicale enseignante.

DU RÉFORMISME AU NÉO-CORPORATISME:

Quoi qu'il en soit les *«30 années d'unité»* qui seront en exergue au congrès de Nantes ne constituent aucune garantie pour l'avenir de la F.E.N.

Jusqu'à ces dernières années la F.E.N., avec son bataillon de marche le S.N.I., tous deux à direction U.I.D., situaient leur action sur un terrain de classe. La F.E.N. obtenait, avec les autres fonctionnaires, des acquis importants dans le cadre du statut de la fonction publique, et ses forces ont permis que soit appliqué le statut de l'Ecole laïque constamment menacée parmi une population catholique soumise aux pressions de l'Eglise.

Bon an mal an, la masse des enseignants se reconnaissaient dans la direction U.I.D. qui, avec les méthodes et les insuffisances du réformisme traditionnel, prenait en charge leurs intérêts et leurs aspirations.

Aujourd'hui la crise mondiale du capitalisme et les dispositifs mis en place par les bourgeoisies nationales pour essayer de neutraliser les travailleurs affectent toutes les organisations ouvrières, sans excepter la F.E.N.

La solution classique d'une gestion social-démocrate ne fait pas l'unanimité au sein de la bourgeoisie française qui lui reproche de ne toucher ni à l'existence ni à la nature des organisations ouvrières, aussi loin s'engagent-elles sur le chemin de la collaboration de classes. Cette préoccupation est partagée par tous ceux que hante la peur de l'explosion révolutionnaire, notamment l'Eglise et le P.C.F. qui fait flèche de tout bois contre les social-démocraties d'Europe, en même temps qu'il abandonne la stratégie de l'Union de la Gauche pour celle de l'Union du peuple de France, plus comparable au compromis historique italien ou au pacte espagnol de La Moncloa.

En fait, la solution envisagée pour la France, l'Autogestion, a pour fondement l'idéologie communautaire, directement inspirée du catholicisme social, et qui suppose la mise en place de structures néo-corporatistes. L'intérêt du service, de l'entreprise, de la région, de la nation est substitué aux antagonismes de classes. La participation du travailleur, responsable, c'est-à-dire son engagement individuel est substitué au contrat collectif; *«l'équipe»* et le *«conseil»* sont substitués au syndicat.

Au-delà des péripéties parlementaires et électorales, ce *«socialisme autogestionnaire»* constitue le trait d'union entre la C.F.D.T., son premier propagandiste, le P.S. issu d'Epinay, le P.C.F. et les déclarations de F. Ceyrac aux *«assises du patronat»*.

Or, si la C.G.T.-F.O. a jusqu'alors convenablement résisté et condamné les conseils d'Ecole, les conseils de service et d'entreprise prônés par E. Maire, la direction U.I.D. de la F.E.N. est en train, depuis deux ans, de livrer le second bastion réformiste en France aux *«socialistes autogestionnaires»*.

La motion d'orientation présentée au congrès de 1978 ne laisse subsister aucune ambiguïté:

«Cette aspiration à la maîtrise par chacun de son travail et de sa vie s'est ces dernières années résumée et cristallisée dans le terme «d'autogestion». Au-delà des débats nés autour de ce mot, nous avons à définir une pratique qui satisfasse concrètement cet espoir:

- au niveau des entreprises et des services collectifs, par la participation à la gestion de ces services de leurs travailleurs et de leurs usagers. La F.E.N. réaffirme sa volonté de voir le service public et laïc d'éducation géré d'une manière tripartite par l'Etat, les personnels d'éducation et les usagers, dans le cadre d'une nationalisation laïque de l'enseignement.

- au niveau de la vie locale, par une décentralisation des décisions réalisant un équilibre entre les aspirations locales à une capacité accrue d'initiative et de gestion, ainsi que la prise en compte des identités régionales (y compris dans leur expression culturelle), et les exigences de la collectivité nationale».

Sans oublier les thèmes habituels de *«...la mise en oeuvre d'une planification souple et démocratiquement élaborée...»* et de *«...la réflexion sur la nature de notre croissance...».*

CONTRE UNE F.E.N. DES «CONSEILS» POUR UN COURANT SYNDICALISTE ENSEIGNANT:

Dans ce système autogestionnaire qui prétend transcender la lutte de classes et, bien entendu, dépasser la législation du travail, il n'y a pas de place pour le statut de la Fonction publique avec les garanties qu'il comporte pour les fonctionnaires.

Il se trouve que les enseignants seront les premiers à en faire la pénible expérience, notamment par la brèche que viennent d'ouvrir les conseils d'Ecole auxquels le S.N.I. et la F.E.N. ont donné le feu vert.

Comment en serait-il autrement puisque la direction du S.N.I. retrouve dans ces *«conseils»* de la réforme Haby *«l'idée de gestion tripartite du service public d'éducation»* et que la gestion tripartite de l'enseignement prend place très logiquement dans la motion d'orientation U.I.D. à côté des conseils de service et d'entreprise, au chapitre de l'Autogestion?

Et il ne s'agit pas seulement du sort des enseignants dans cette affaire qui débouche sur la délaïcisation de l'Ecole puisque par le moyen du *«système éducatif rénové»*, de *«la gestion tripartite et décentralisée»*, *«d'une école ouverte sur son entourage»* comme dit la motion de la F.E.N., les cléricaux entendent reconquérir le domaine de l'éducation, non plus seulement sous forme d'enseignement privé mais en tant que service public, détruisant ainsi de l'intérieur l'école laïque. C'est ce que le P.S., commentant le *«plan socialiste»*, promettait au journal *«La Croix»* et au colloque de *«Brèche»*: *«Il faut le pluralisme dans l'école et non le pluralisme des écoles»*, et ce que répète aujourd'hui la motion laïque U.I.D. *«proposant une pluralité vivante au sein d'un seul service public national».*

De tels reniements ne traduisent pas un simple fléchissement d'une orientation réformiste, ils expriment un changement de nature dans l'orientation U.I.D. de la F.E.N. qui abandonne les bases les plus élémentaires du réformisme pour passer sur le terrain du néo-corporatisme et de l'union nationale. C'est la logique de cette orientation qui l'amène à saluer comme un exemple le pacte espagnol de La Moncloa qui, selon le rapport moral d'A. Henry *«conduit tous les partis politiques à adopter une stratégie d'union, justement pour préserver les chances de la démocratie...».*

Quand bien même le congrès de Nantes se déroulerait selon l'apparat habituel, quand bien même les élections préalables apporteraient à A. Henry le pourcentage habituel de voix (qui pour beaucoup se prononcent en fait contre U. et A.), il est difficile de croire que les enseignants continueront longtemps à se reconnaître dans la direction de la F.E.N., et que des craquements n'interviendront pas au sein de la tendance U.I.D. au cours des années ou des mois qui viennent.

Quant à nous, répugnant à constituer un ...nième mini-parti anarcho-syndicaliste à la F.E.N., fidèles à l'enseignement de Pelloutier et des fondateurs de la première C.G.T., nous nous affirmons disponibles pour participer, sans sectarisme, au regroupement chez les enseignants d'un authentique courant syndical, lié au mouvement ouvrier organisé. La lutte contre les conseils d'école vient d'en montrer, dans plusieurs départements, la nécessité et la possibilité.

Serge MAHE.

JAURÈS ET LA *«DÉMOCRATISATION DE L'ENTREPRISE EN SYSTÈME CAPITALISTE»:*

«...en fait ce n'est qu'une commandite de travail. Alors il y aura bien dans la distribution des tâches, dans la discipline secondaire, dans le détail de l'aménagement, un semblant d'économie ouvrière, mais comme les conditions générales de travail et de production sous lesquelles s'exercera cette commandite seront dictées ou par l'Etat ou par le patronat, les ouvriers ne seront pas affranchis de la discipline étatique ou de la discipline patronale. Ils seront chargés d'appliquer à leurs risques et périls et sous leur responsabilité, la discipline patronale.

C'est la forme la plus dangereuse de la collaboration, puisque c'est celle qui, sous une apparence d'autonomie, fera peser sur le monde ouvrier toutes les responsabilités, et laissera la réalité de la puissance au monde patronal».

(Réponse de Jaurès à Lagardelle au Congrès de 1908.)

MÊME L'UNION RATIONALISTE !

On sait que M. Haby a prévu dans sa réforme que *«des accords peuvent être pris avec les autorités religieuses pour l'horaire hebdomadaire d'instruction religieuse»* (*Courrier de l'Education* du 14-3-1977), que justement Mgr Cuminal, au nom de l'épiscopat français réunis à Lourdes en novembre, déclarait *«le temps de l'enseignement religieux ne peut pas être pris sur les loisirs»*, que le plan socialiste pour l'éducation souhaite également *«que le pluralisme des idées, des croyances... trouvent leurs libertés d'exercice et d'épanouissement au sein d'un seul service public et laïc d'éducation»*, que la F.E.N. elle-même se rallie à *«la pluralité vivante»* au sein du service public, et qu'il ne faudrait pas trop s'étonner de voir bientôt, quel que soit le résultat des législatives, de gentils aumôniers s'intégrer benoîtement à *«l'équipe éducative»* des C.E.S. et des écoles publiques.

Mais que l'*Union Rationaliste* milite en faveur de cette forfaiture, il y a de quoi perdre la raison. C'est pourtant ce qu'elle fait par la plume de G. Gohau qui écrit dans *«Les Cahiers rationalistes»* (janvier 1978):

«L'idéal des laïques doit être, selon une formule souvent utilisée ces temps derniers, et reprise tout récemment par Roger Quilliot, "le pluralisme dans l'école et non le pluralisme des écoles". A cet égard, avions-nous raison de nous indigner de l'entrée des aumôniers dans les établissements publics? Est-ce donc si important que les jeunes reçoivent leur instruction religieuse à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur du périmètre de l'école?

Certes, nous ne pouvons, nous rationalistes, faire de même, car nous n'avons pas de catéchisme à enseigner. Mais justement, notre action d'enseignant rationaliste est dans notre classe. C'est en apprenant à nos élèves à critiquer leurs dogmes et leurs préjugés que nous respectons notre propre doctrine. Mais le professeur rationaliste ne se sent-il pas plus libre de le faire depuis que l'aumônier catéchise dans le même couloir que lui? C'est nous qui perdons le plus à trop neutraliser l'école, puisque nos enfants ne peuvent recevoir l'éducation rationaliste hors de la classe et de la famille.

Bien sûr, l'école unique a ses dangers. Tout monopole est suspect, toute liberté est précieuse. Mais la gestion tripartite que préconise le C.N.A.L. (quadripartite, avec les élèves, pour les lycées, ajouterions-nous), permet de tempérer l'autorité de l'Etat. Tel est le projet que nous pourrions demander aux partis de la gauche de défendre».

Reste à savoir ce qu'il adviendra lorsque le vaillant instituteur du bout du couloir, selon la conception de l'Union Rationaliste, ridiculisera les saints sacrements et pourfendra les mystifications des partis de gauche devant les bambins. M. Gohau, homme honnête et rationnel, a sûrement prévu un sérieux système de défense face à l'Administration et la population du quartier: le conseil d'école, peut-être?

AUX MILITANTS OUVRIERS DE TOUTES TENDANCES

Les anarcho-syndicalistes regroupés à l'*Union des Anarcho-Syndicalistes* publient un mensuel: *L'Anarcho-Syndicaliste*.

Fidèles à l'enseignement de Pelloutier qui, en 1899, écrivait dans sa *«Lettre aux Anarchistes»*: *...Purs de toute ambition, prodigues de nos forces, prêts à payer de nos personnes sur tous les champs de bataille, et, après avoir rossé la police, bafoué l'armée, reprenant, impassibles, la besogne syndicale, obscure mais féconde, à une période où les mots semblent perdre toute signification, nous nous refusons à céder à la mode et ne puisons pas notre inspiration dans les mass-media. Au risque d'apparaître comme des «passéistes» aux yeux de certains «intellectuels de gauche» nous nous efforçons d'élaborer et d'exprimer nos positions en partant de l'acquis théorique que le mouvement ouvrier a accumulé au cours d'une lutte séculaire.*

C'est dire que nous ne confondons pas anarcho-syndicalisme avec «socialisme autogestionnaire», ni Dieu et l'Etat avec Verum Novarum...

En ce sens, notre engagement aux côtés des travailleurs de toutes tendances dans le processus de la lutte des classes (défense des *«comités de grève élus»* au congrès de la C.G.T.-F.O., bataille contre les *«Conseils d'Ecole»* à la F.E.N....), notre effort de clarification intéressent l'ensemble des militants du mouvement ouvrier, même s'ils ne partagent pas la totalité de nos analyses.

C'est pourquoi nous nous adressons aux militants ouvriers de toutes tendances pour qu'ils nous aident à poursuivre notre effort en prenant un abonnement à *«L'Anarcho-Syndicaliste»*.

Le Comité Fédéral de l'U.A.S.

EN ESPAGNE, COMME AILLEURS, SYNDICALISME (?) D'ENTREPRISE, OU SYNDICALISME DE CLASSE?

Pour l'indépendance ouvrière et l'action directe du syndicalisme, la C.N.T. est la seule organisation à mener le combat.

Nous voudrions que les militants ouvriers de ce pays puissent prendre connaissance de tout ce que publient nos camarades espagnoles de la C.N.T. Témoignage incontestable de la vitalité de l'anarcho-syndicalisme, de sa croissance sur le plan de l'organisation, mais aussi de la clairvoyance avec laquelle nos camarades analysent la situation et réagissent: *Le «pacte de la Moncloa»,* c'est le compromis historique italien, c'est la politique des revenus de Barre en attendant l'*Union du peuple de France* de Georges Marchais; ce sont les *«accords d'entreprise»* contre les conventions collectives, c'est à travers des *«comités d'entreprises»* (rien de commun avec nos C.E.), la reconnaissance légale de la section syndicale d'entreprise, contre le syndicalisme confédéré. C'est, en Espagne comme ailleurs, pour mieux gérer sa propre crise, la tentative de la bourgeoisie de disloquer, d'atomiser l'organisation ouvrière, pour l'intégrer à l'Etat et à l'entreprise.

Nous pouvons même dire qu'en Espagne, les staliniens et l'Eglise tentent d'aller plus vite qu'ils ne l'ont fait en France ces dernières années, et brûlent les étapes.

Nous ne demandons pas aux militants ouvriers de la C.G.T., de la F.E.N., de la C.G.T.-F.O., d'épouser toute la doctrine anarcho-syndicaliste de la C.N.T. Nous les appelons à s'informer réellement, à exercer leur esprit critique, mais aussi à admettre qu'en ce moment, la C.N.T. d'Espagne est la seule organisation à avoir un comportement authentiquement syndicaliste.

Certains, y compris parmi nos amis, ne manqueront pas de nous dire à nouveau qu'à travers plusieurs numéros de notre journal, nous accordons beaucoup de place à la C.N.T. d'Espagne, et que le combat doit se mener contre sa propre bourgeoisie. Certes! Mais à ceci près, qu'anarcho-syndicalistes, nous sommes internationalistes, que la bourgeoisie, elle, n'a pas de frontières, et que nous entendons contribuer à rompre le mur du silence dont est victime en France, la C.N.T. d'Espagne, et pas seulement de la part du pouvoir et des mass-media qu'il contrôle.

J. SALAMERO.

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL DE LA C.N.T.

Le comité national de la *Confédération Nationale du Travail*, réuni en assemblée plénière, rejette totalement le *«pacte de la Moncloa»*, pacte social négocié directement avec les partis politiques, malgré la position négative de la majorité des centrales syndicales pour l'accepter, pacte qui tente de détruire les syndicats en tant que tels, en les soumettant à la discipline des partis.

Dans le cadre de ce pacte, les groupes parlementaires compromis par leur signature sont parvenus à un accord pour réaliser des «élections syndicales» dont l'objectif est de mettre en place, sur les lieux de travail des *«jurados»* (délégués) d'entreprise qui garantiraient l'accomplissement de ces accords économiques, disloqueraient les syndicats ouvriers, les corsetant, niant leurs fonctions, attentant ainsi gravement à la liberté syndicale.

Le comité national constate, et dénonce le fait que ces élections soient déjà en voie de réalisation dans des entreprises, sous des prétextes divers et sur des bases tendant à tromper les travailleurs.

La C.N.T. réitère une fois de plus son refus des «élections syndicales», dans leurs différentes variantes, car il s'agit d'une tentative de transposition du verticalisme à une situation de type parlementariste.

La C.N.T. considère que le développement puissant dans les entreprises d'authentiques sections syndicales, ayant la possibilité de formuler des propositions aux assemblées, et reconnues comme telles par le patronat, est à la base de l'associationisme ouvrier, et de la liberté syndicale qui fera échouer tout pacte politique tramé sur le dos des travailleurs.

La C.N.T. souligne avec force que c'est le syndicalisme qui permettra au «mouvement d'assemblées» de forger la solidarité de classe et qui surmontera le corporatisme étroit d'entreprise, alors que le «mouvement

d'assemblées» réduit à seulement coordonner des revendications sectorielles, est facilement manipulable par les partis politiques pour les décisions d'ordre général.

Au contraire, le syndicalisme révolutionnaire que la C.N.T. propose aux assemblées de travailleurs, offre la perspective de l'émancipation sociale, de l'entraide entre tous les travailleurs.

Madrid, 27-11-77.

EXTRAIT DE *"FRAGUA SOCIAL",* ORGANE DE LA C.N.T.-VALENCE:

...L'application de ce pacte, version d'un gouvernement d'*Union nationale*, entraîne la nécessité d'articuler les instruments, permettant la réalisation de ces accords avec le moins de risque possible pour le gouvernement et l'Etat.

Le pacte annule de fait les fonctions des *«cortès»* (le parlement) que tous les *«démocrates»* ont applaudi, en même temps qu'il subordonne à la politique de Suarez, les partis politiques et les syndicats qui maintiennent avec eux des relations de dépendance.

En conséquence, les instruments pour mener à bien de telles intentions, sont, ni plus ni moins que les comités d'entreprise et les élections syndicales.

Les élections syndicales ont comme but d'installer au niveau de l'entreprise, des interlocuteurs valables pour définir les limites des augmentations de salaires, pour garantir le contenu du pacte. Ces interlocuteurs sont un obstacle à la construction des syndicats, et ils ne peuvent pas être autre chose, étant l'émanation des appareils syndicaux du P.C. et de l'église, ainsi que de l'U.G.T. qui, bien qu'étant un authentique syndicat, n'en est pas moins liée au parti socialiste.

Les comités d'entreprises sont une entrave au développement des syndicats, car ils se substituent à leurs fonctions, en même temps qu'ils favorisent la division de la classe ouvrière, en maintenant les travailleurs compartimentés par entreprises, sous l'activité de leurs comités respectifs.

Cette méthode permet de battre en brèche l'espoir d'organiser tous les travailleurs dans la lutte pour obtenir une convention collective de branche industrielle, régionale ou nationale, et permet également d'aboutir à la réalité d'un *«syndicat unique d'entreprise»*, ayant comme objectif de maintenir l'action des travailleurs dans le cadre de l'entreprise. Ainsi, ils «lutteront» isolément contre le chômage !...

On a volontairement laissé en marge le plus important pour les syndicats: organiser la classe en tant que telle.

Mais on a volontairement conservé l'essentiel du corporatisme: isoler les travailleurs entre eux.

...Mais étant donné les différentes appréciations sur ces élections entre l'U.G.T. et les C.O., le gouvernement a été amené à proroger la situation actuelle.

Cela n'a pas empêché l'appareil syndical communiste, en accord avec l'église, d'organiser plusieurs élections pour désigner des *«comités unitaires d'usine»,* des *«comités d'entreprise»*, des *«conseils ouvriers»*.

Tous les protocoles établis pour ces élections comportent des clauses définissant l'état transitoire de ces comités, mais fixant également la possibilité d'accord entre l'entreprise et les élus pour s'adapter aux textes qu'édictera le gouvernement.

Il s'agit donc d'élections anticipées permettant de pallier les difficultés rencontrées par le gouvernement, à cause de l'opposition de l'U.G.T. aux *«listes ouvertes»* et au principe de la négociation par les comités élus.

Ce n'est pas par hasard que des difficultés se manifestent sur ces problèmes: le gouvernement doit s'appuyer sur le parti socialiste pour continuer à gouverner, et par conséquent hésite devant un affrontement car ce sont les différences entre la social-démocratie militant dans les syndicats, et la social-démocratie parlementaire qui entraîne ces difficultés. Sans compter qu'il est indispensable, pour une partie de la social-démocratie, de préserver l'U.G.T. de la destruction, comme seule garantie de se construire comme force politique, ayant un poids spécifique dans l'avenir.

Le gouvernement, grâce à son ministre du travail dont les relations cordiales avec le P.C. institutionalisé, sont bien connues, facilite la tâche aux *"commissions ouvrières"*, ce qui est également la position du patronat... Il n'est donc pas exclu que le gouvernement transforme ces *«élections syndicales anticipées»*, purement et simplement en *«élections syndicales»* tout court.

Les conséquences de cette situation sont claires: application des accords de la Moncloa, ou pour le moins, tentative. Atteintes permanentes aux conquêtes des travailleurs maintenues jusqu'à ce jour. Augmentation du chômage. Envolée des prix. Blocage des salaires. Désorganisation de la classe, et donc manque de moyens pour faire face aux agressions du capitalisme, secondé par les partis ouvriers et les syndicats qui dépendent d'eux.

Et après tout cela, une fois réalisées ces élections, l'appareil syndical du P.C.E. tentera un second mauvais coup contre le prolétariat et ses syndicats: il lancera de nouveau la campagne pour le syndicat ouvrier unitaire, il argumentera sur la *«volonté d'unité exprimée par les travailleurs à travers ces élections de comités représentatifs unitaires»*, ce qui, bien sur, *«exigera la convocation d'un congrès constitutif de la centrale syndicale unitaire»*.

Autrement dit, nous sommes en présence de la mise en place de tous les éléments de destruction des syndicats, et plus concrètement, de la C.N.T.

Nous devons donc nous mobiliser pour entreprendre une campagne importante contre cette situation, sans oublier que la division syndicale n'est pas due aux caprices des «chefs» des syndicats ou de leurs secrétariats et comités, mais qu'elle est une réalité du mouvement ouvrier espagnol dès son origine.

Dans les conditions actuelles, la pluralité syndicale est la seule garantie qui offre au prolétariat un point d'appui pour sa mobilisation.

D'autre part, nous ne pouvons pas nous fier à la défense partielle et limitée que l'U.G.T. peut avoir pour elle même en tant que syndicat, car elle est, hélas, soumise à la stratégie politique du parti socialiste. Et même si l'on peut dire que son autodéfense a donné jusqu'à aujourd'hui de bons résultats, nous ne pouvons compter que sur nous mêmes.

NOTE DU SYNDICAT C.N.T. MÉTAUX - BARCELONE:

Le futur décret loi royal sur *«l'action syndicale dans l'entreprise»* est un des chevaux de Troie qu'enfourchent les accords de la dernière trahison imposée aux travailleurs: *le Pacte de la Moncloa.*

Il ne fait aucun doute que pour imposer ce pacte tant en matière économique que politique, les liquidateurs du mouvement ouvrier doivent s'attaquer à l'expression organisée de la conscience de classe des travailleurs, c'est-à-dire aux organisations dont ils se dotent pour se défendre contre l'exploitation capitaliste.

Et à ce propos, nous pouvons nous reporter à l'une des tables rondes de travail, organisée par *«l'Association Espagnole des Directions d'Entreprises»*, avec la participation des représentants de l'U.G.T., de la U.S.O., des C.O., sur le thème: *«Les centrales syndicales et leur programme d'activités dans les entreprises»*.

Plus concrètement, voyons ce que nous dit à travers quelques-unes de ses interventions, Adolfo Pastor, délégué par les Commissions Ouvrières, un des dirigeants nationaux:

«L'organe unitaire représentatif de tous les travailleurs dans l'entreprise doit se nommer "conseil des délégués". Ces conseils de délégués doivent bénéficier d'une certaine stabilité, et leurs composants être élus pour un temps déterminé, toute la durée doit être négociée.

Les sections syndicales d'entreprises, représentantes des différentes centrales comptant un nombre déterminé d'adhérents dans l'entreprise, doivent fonctionner exclusivement comme soutien des conseils de délégués, et apporter leur concours juridique aux travailleurs de l'usine».

A la demande: *«A quoi servent les syndicats, quelles sont leurs fonctions et prérogatives?»,* Pastor répond en insistant: *«L'assistance juridique aux travailleurs; c'est cela, un rôle consultatif».*

Il est clair que de telles affirmations démontrent la volonté des dirigeants des C.O. d'aller vers une nouvelle offensive *«militaire»* de sauvegarde du verticalisme, par la négation du rôle des syndicats. Ce que tentent les commissions ouvrières c'est de réduire l'action revendicative dans les limites de l'entreprise, en freinant tout processus d'auto-organisation des travailleurs en dehors de cette enceinte, et par cela même, attaquer directement la C.N.T.

Leur orientation coïncide, à la virgule près, avec le projet du décret-loi sur l'action syndicale dans l'entreprise, élaboré par l'antérieur ministre des relations syndicales (portefeuille créé à l'apogée fasciste des crimes contre le mouvement ouvrier) dont l'article 5 est sans ambiguïté aucune par rapport à la dissolution des syndicats dans les comités d'entreprises, et cela, bien sur, au nom de l'unité des travailleurs! Cet article 5 qui énonce clairement que:

*«Le comité d'entreprise sera l'organisme unitaire pour la représentation et la défense des intérêts de tous les travailleurs de l'entreprise, et il aura plus spécialement la capacité légale, pour la signature de contrats collectifs, la déclaration et la direction de la grève, et pour toute autre activité syndicale, face à "l'autorité du travail" **(1)**, l'autorité gouvernementale, et judiciaire».*

Concernant les assemblées de travailleurs, nous pouvons lire à l'article 8: *«L'employeur et le comité d'entreprise seront obligés d'entamer périodiquement des rencontres qui pourront être institutionalisées. Les accords obtenus par ces rencontres pourront avoir la valeur de pactes, y compris de conventions collectives partielles, ou d'annexes à la convention collective».*

Nous voyons donc comment le señor Pastor, et la *«coordinadora général»* des *"commissions ouvrières"*, concordent avec le gouvernement!...

L'U.G.T., quant à elle, hésite: mais le P.S.O.E., lui, hésite beaucoup moins. Le groupe parlementaire socialiste a également son projet de loi sur *«l'action syndicale dans l'entreprise»*, qui, s'il présente quelques différences avec le précédent, coïncide précisément avec *«l'institutionalisation»* du comité d'entreprise (article 7), qui aura un mandat de deux ans (article 12) et qui définit ses compétences et fonctions (titre III) comme *«l'autorité syndicale majeure dans l'entreprise»*...

Ajoutons à cela la gêne qu'éprouvent de nombreux syndiqués U.G.T., qui s'étant prononcés contre le

(1) Entendre: la direction de l'entreprise.

pacte de la Moncloa et contre ces élections syndicales, portent à notre connaissance des circulaires qui définissent ainsi ce *«comité d'entreprise»*:

«Organisme représentatif des travailleurs, responsable devant le conseil des délégués et en définitive devant l'assemblée générale.

Le comité d'entreprise assume les activités syndicales au sein de l'entreprise, que ces activités concernent tout ou partie des travailleurs.

Le conseil des délégués est l'organisme majeur de l'entreprise pour la représentation des travailleurs».

Nous disions que l'U.G.T. hésite, et il nous faut signaler, parce que c'est la vérité, que plusieurs syndicats de l'U.G.T. se sont prononcés contre le pacte de la Moncloa, et contre des élections, comme en témoignent leurs circulaires et résolutions.

C'est donc dans ces perspectives que nous voyons se réaliser les premiers essais (S.E.A.T. - Hispano - Olivetti - Pegaso), de la *«grande»* expérience, la formation d'une grande *«intersyndicale»*, qui ouvrira les portes au néoverticalisme, au *«nécessaire dialogue syndical pour le pacte social»*: un attentat scientifiquement préparé contre l'indépendance de la classe ouvrière, contre son auto-organisation. Mais aussi la tentative la plus grossière pour faire disparaître la *Confédération Nationale du Travail*, avec tout ce qu'elle représente pour la classe ouvrière.

Que ces notes servent d'adieu aux fossoyeurs du mouvement ouvrier, et qu'elles permettent de démystifier les parlementaires courtisans qui ont préparé le *Pacte de la Moncloa*, pacte de misère, pour la plus grande gloire du Capital.

EXTRAITS DE *«SOLIDARIDAD OBRERA»* ORGANE DE LA C.N.T.-CATALOGNE:

La liquidation de la fasciste C.N.S. et la conquête de la liberté syndicale par les travailleurs, placent le gouvernement Suarez et la bourgeoisie face à la perte de l'instrument de contrôle que la C.N.S. représentait.

Dans cette situation, le capitalisme avait deux choix: créer sa propre centrale syndicale servant de force de choc contre les revendications des travailleurs, ou tenter de diriger le processus en cours, en régulant et limitant la liberté syndicale, pour tenter de contrôler les différentes centrales syndicales.

Les prétendues *«élections syndicales»* en sont le premier pas. Un premier pas destiné à définir l'activité des centrales pour, à plus long terme, contrôler et protéger ceux des syndicats qui se seront adaptés au moule. Et pouvoir ainsi en même temps, disperser le mouvement ouvrier en attaquant ses organisations les plus combatives.

Ainsi, dans l'actuel projet *«d'élections syndicales»*, qui est en lui même une ingérence étatique inacceptable, et une attaque directe contre la liberté syndicale, sont déjà nettement marquées des orientations bien définies...

...Le projet prétend annuler le rôle des assemblées, mais aussi celui des centrales syndicales en tant que telles. Le *«comité d'entreprise»*, pratiquement non révocable, serait seul à décider...

Nous nous trouvons face à une nouvelle version des *«jurados»* **(*)** verticalistes, ce qui était plus ou moins prévisible.

Le plus alarmant est la limitation délibérée du rôle des syndicats transformés en simples assesseurs juridiques, et l'offensive que représente contre l'assemblée des travailleurs, les pouvoirs attribués au comité d'entreprise...

...Il s'agit d'isoler par tous les moyens un mouvement ouvrier qui menace de déborder les mécanismes de contrôle, et de l'isoler dans les limites de l'entreprise: chaque entreprise, un monde! Face à un capitalisme compact, une classe ouvrière désorganisée, ou plus exactement, bien «organisée» en compartiments isolés les uns des autres.

De là à la défaite et au pacte social, qui n'est que le prélude à la défaite, il n'y a qu'un pas: *le pacte de la Moncloa.*

EXTRAITS DE *«MARTILLO»* ORGANE DU SYNDICAT DES MÉTAUX BARCELONE-C.N.T.:

Après deux années de franquisme couronné, pendant lesquelles les travailleurs imposent progressivement leurs propres organisations syndicales, on tente de couper court ce processus de conquête de la liberté syndicale, en voulant mettre en place un système d'organisation extérieurs à nos syndicats, et qui nous ferait perdre le droit d'être représentés par nos propres organisations syndicales...

Les élections syndicales auraient comme fin de court-circuiter l'autonomie des organisations syndicales: les syndicats que les travailleurs sont en train de construire seraient *«marginaux»*. Seuls seraient reconnus

(*) Littéralement: *jurado* = jury *(Note A.M.).*

par la loi les élus de ces élections, et les employeurs ne reconnaîtraient ni les centrales syndicales, ni les assemblées de travailleurs...

Comme alternative contre ces élections, le syndicat des métaux de la C.N.T. propose les points suivants:

1- Droit à la libre affiliation syndicale;

2- Liberté d'expression à tous les niveaux;

3- Droit de grève, sans restriction;

4- L'assemblée est l'unique organe de décision et représentatif, dans les entreprises, pour tous les travailleurs;

5- Reconnaissance des syndicats dans les entreprises;

6- Les syndicats dans les entreprises sont seuls responsables de leurs adhérents respectifs;

7- La représentativité syndicale dans des comités de liaison des différentes centrales existant dans l'entreprise;

8- En cas de grève, les décisions de l'assemblée seront portées par des délégués élus: le comité de grève.

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA C.N.T. DE CATALOGNE:

Face aux «accords de la Moncloa», véritable pacte politique préludant au pacte social que le capitalisme veut imposer à la classe ouvrière, le comité régional déclare ce qui suit:

1- Le pacte de la Moncloa est une tentative de définir à court terme la politique économique du capital, dans le cadre de sa restructuration, par l'obtention d'une certaine stabilisation nécessitée par le capitalisme pour sa propre survie, et cela, sur le dos de la classe ouvrière.

Ce n'est pas par hasard que le gouvernement Suarez et l'U.C.D., sont, de fait, les représentants directs de la banque. A cette tentative (malgré les partis socialiste et communiste), la classe ouvrière ne participe et ne participera pas.

La C.N.T. repousse le pacte de la Moncloa, dans sa totalité.

2- Particulièrement inacceptables, sont les points concernant les limites d'augmentations des salaires, et la possibilité de licencier 5% des effectifs, si ces limites sont dépassées.

a- La limitation des augmentations de salaire se traduit en réalité par la diminution des salaires. Alors que l'indice du coût de la vie va s'élever de 40% en 1977, les références à l'année 1978, ne sont que camouflage de la réalité: la perte de pouvoir d'achat des travailleurs.

b- La possibilité de réduire les effectifs est une arme aux mains des patrons qui bénéficiant du moyen «du licenciement libre», décapiteront le mouvement syndical dans les entreprises, car, n'en doutons pas, ce seront les travailleurs les plus combatifs qui seront licenciés.

c- D'autre part, cela aboutira à une augmentation considérable du chômage, qui ne cesse de croître, pour atteindre le chiffre officiel de 1.800.000 chômeurs.

3 - La C.N.T. *«n'exige pas de participation aux négociations»* car elle ne marchande pas les intérêts de la classe ouvrière, et ne se sent nullement concernée par les *«négociations»* entreprises par d'autres centrales syndicales.

La C.N.T. est toujours prête aux négociations directes travailleurs-patrons, mais pour les revendications, et non pas pour *«négocier»* leur élimination, ou leur limitation, en échange d'une reconnaissance comme centrale.

4- La crise économique n'est pas un *«accident historique»* que nous devrions tous déplorer. La surexploitation, l'accumulation spéculative, les dépenses publiques démesurées, l'évasion des capitaux, et un contrôle de toute l'économie par la banque, en sont à l'origine. Dans cette situation, il est dans la logique du capitalisme de tenter d'en faire supporter les frais à la classe ouvrière.

Mais en aucune façon les travailleurs ne peuvent l'accepter.

La mission historique du syndicalisme, c'est de défendre en tous moments les intérêts des travailleurs, et non de se convertir en gérants de la restructuration capitaliste.

5- La C.N.T. n'ignore pas que dans la situation actuelle, comme toujours, ce sera le rapport des forces entre la classe ouvrière et la bourgeoisie qui permettra l'obtention partielle ou totale des revendications. Mais notre tâche est de les obtenir toutes, et nous ne renoncerons pas à mettre tout notre poids dans la balance, en faveur des travailleurs.

6- La C.N.T. n'accepte pas le chantage, que sous couvert de *«détérioration»* de la situation, de *«menaces à la Pinochet»*, l'on fait actuellement aux centrales syndicales. Nous sommes conscients de l'existence des ennemis de la liberté, mais cela n'implique pas que nous renoncions à elle, ou que nous acceptions son conditionnement.

7- La C.N.T. réitère une fois de plus, sa volonté de continuer à œuvrer pour la satisfaction de toutes les revendications de la classe ouvrière. En particulier pour ce qui concerne le problème du chômage qui exige des attitudes énergiques de la part de toutes les centrales syndicales.

En ce sens, la lutte pour les 40 heures, pour la retraite à 60 ans, pour le contrôle syndical sur la bourse

du travail, et sur la sécurité sociale, pour la construction de services et d'équipements dans tous les quartiers, est à l'ordre du jour et sera intensifiée par la C.N.T.

Note: Ce communiqué a été adressé par le Comité Régional à tous les journaux de Barcelone. Aucun ne l'a publié.

DERNIÈRE MINUTE:

Onze camarades, membres du comité exécutif du syndicat des employés de commerce U.G.T. de Madrid, ont été démis de leurs fonctions syndicales par le comité provincial de l'U.G.T. de Madrid. Motif: ils ont participé à la grève de cette corporation au mois de décembre, ils ont accepté l'élection d'un comité de grève, ils ont refusé de céder aux injonctions qui leurs étaient faites de reprendre le travail.

Evidemment! La grève s'oppose directement au pacte de la Moncloa qui bloque les salaires, pacte approuvé par les partis socialiste et communiste.

«ET POURTANT ELLE TOURNE» (GALILÉE)

J. Carter, super-champion du monde libre d'Amérique (du Nord et... du Sud) vient de réaliser en vieille Europe une brillante prestation, décernant de ci de là quelques récompenses aux plus fervents défenseurs des *«droits de l'Homme»*.

C'est ainsi qu'au cours de son incursion à l'Est, J. Carter octroyait un crédit de 200 millions de dollars au chef d'Etat polonais Edward Gierek parce que son régime connaît de sérieuses difficultés, et parce que les efforts de Gierek dans le domaine des libertés lui semblent particulièrement méritoires.

En effet le premier secrétaire du *«Parti Ouvrier»* polonais a rendu visite au Saint-Père le 1er décembre. *«Le Figaro»* nous rend compte en ces termes de cette audience privée qui, selon lui, *«prenait valeur de symbole».*

Comme l'avait fait remarquer la veille Radio-Vatican, «la crise économique n'a pas épargné la Pologne et E. Gierek a compris qu'il lui fallait encourager autant que possible la collaboration entre toutes les forces sociales, culturelles et religieuses du pays».

L'Eglise est disponible, répond Paul VI, qui souligne aussitôt fermement que... (L'Eglise) «...demande la possibilité d'accomplir sans entraves l'action qui lui est propre. Celle-ci, loin de nuire à l'unité de la République populaire de Pologne, que souhaite l'épiscopat du pays, ne peut que la favoriser».

Deux conditions sont alors nécessaires pour Paul VI: «La reconnaissance par l'Etat des tâches propres à la mission de l'Eglise dans la réalité contemporaine du pays; un climat de relations confiantes entre l'Eglise et l'Etat».

... Interrogé à la fin de cette courte conférence sur la liberté de la presse dans son pays, le secrétaire du parti a répondu que «c'était mal connaître la Pologne que de poser une telle question. La liberté existe dans la mesure où elle ne porte atteinte ni au pouvoir ni à l'Eglise». Et, en se levant, il ajouta: «Ce n'est pas chez nous que les attaques d'un Roger Peyrefitte contre le Pape seraient tolérées».

(Le Figaro du 2-11-77.)

Dommage pour l'Eglise que la Pologne de 1616 ne connaissait ni Gierek ni parti stalinien polonais: pas plus que Peyrefitte, Nicolas Copernic n'aurait tracassé le Saint-Siège et le soleil tournerait toujours autour de la terre.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes
Nouvelle Série - Mensuel
Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros : 25,00 F; Abonnement de soutien : 60,00 F
C. C. P. ROUYER Claude N° 3 894 46 V NANTES
CORRESPONDANCE : Serge MAHE, 12, rue du Danube 44300 St-HERBLAIN - Tél.: 40-22-78
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie AUNEAU - NANTES